

PAR COURRIEL

Montréal, le 20 janvier 2021

[REDACTED]

N/Réf. : AI2021-127

Objet : Demande d'accès à des documents détenus par la Commission de toponymie

[REDACTED]

La Commission de toponymie a bien reçu votre demande d'information datée du 2 janvier 2021. Après analyse, nous vous transmettons par la présente les documents auxquels vous pouvez avoir accès conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après appelée *Loi sur l'accès*).

Vous trouverez donc ci-joint les documents suivants :

- Officialisation du nom de 15 régions administratives;
- Procès-verbal de la rencontre du 1^{er} novembre 1988.

Nous vous avisons en outre que les renseignements personnels qui se trouvent dans ces documents ont été caviardés conformément aux articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*.

En terminant, nous vous informons que, en vertu des articles 135 et 137 de la *Loi sur l'accès*, vous disposez d'un recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.

La responsable de la *Loi sur l'accès*,

[REDACTED]
Emilie Rousseau
aces.information@oqlf.gouv.qc.ca

p. j. Documents (2)
Articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*
Note explicative (avis de recours)